

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/23

18 mai 1998

(98-1998)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: espagnol

COSTA RICA

Déclaration distribuée par M. Samuel Guzowski
Ministre du commerce et de l'économie

Je voudrais tout d'abord, au nom du gouvernement costa-ricien, remercier chaleureusement le Président de la Conférence ministérielle, M. Pascal Couchepin, Chef du Département fédéral de l'économie de la Confédération suisse, son gouvernement et les autorités du canton de Genève pour leur accueil et leur hospitalité. Je tiens également à exprimer ma profonde reconnaissance à M. Renato Ruggiero, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et au Secrétariat de l'OMC pour l'organisation de la réunion.

Conjointement avec la deuxième session de la Conférence ministérielle, nous célébrons un demi-siècle d'existence du système commercial multilatéral. Cette célébration doit servir à rendre hommage à la contribution inestimable que ce système a apportée à la croissance économique de tant de pays et à la prospérité des peuples. Nous pensons qu'il convient à cette occasion d'examiner le chemin parcouru et de fixer les objectifs de l'Organisation pour l'avenir.

Cette Conférence ministérielle doit nous permettre d'examiner divers éléments fondamentaux du système commercial multilatéral, comme le respect des accords, la poursuite du processus de libéralisation prévu dans le programme incorporé et l'introduction d'autres thèmes de négociation qui nous permettront de répondre aux nouvelles exigences du commerce d'aujourd'hui.

Au cours de ces trois années de fonctionnement de l'OMC, nous avons pu voir que les accords conclus dans le cadre de l'Organisation étaient mis en oeuvre de manière satisfaisante, ce qui a accru la prévisibilité et la sécurité des relations commerciales internationales. Le renforcement du système de règlement des différends inscrit dans le Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends a fait que, lorsqu'un Membre a considéré que les avantages résultant pour lui des accords visés étaient compromis par les mesures d'un autre Membre, l'Organe de règlement des différends a pu formuler des recommandations préservant les droits et obligations. Ce Mémorandum d'accord a été l'instrument qui a contribué de la manière la plus marquante au respect de la lettre et de l'esprit des accords conclus. Le gouvernement costa-ricien considère qu'il convient de souligner aujourd'hui l'attachement des Membres de l'Organisation aux principes et aux règles du système de règlement des différends ainsi que leur strict respect des décisions adoptées par l'Organe de règlement des différends.

Nous reconnaissons les progrès qui ont été accomplis depuis la dernière Réunion ministérielle en ce qui concerne la mise en oeuvre des engagements inscrits dans le programme incorporé, qui a contribué au processus d'ouverture commerciale dans divers secteurs. Je voudrais exprimer, en particulier, la satisfaction de mon gouvernement au sujet des résultats des négociations sur les services

./.

financiers. Le Costa Rica a contribué à cet important effort en contractant des engagements substantiels dans ce secteur, confirmant ainsi sa volonté de contribuer au processus de libéralisation du commerce. Je voudrais aujourd'hui réaffirmer notre appui à la poursuite des travaux prévus dans le programme incorporé, parmi lesquels ceux qui concernent le secteur de l'agriculture revêtent une importance considérable, de même que ceux qui ont trait à l'amélioration du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends. Nous attendons en outre avec beaucoup d'intérêt le début des travaux préparatoires pour les négociations sur les services. Nous savons que nous avons un long chemin à parcourir pour améliorer les règles relatives au commerce des services et nous espérons donc que ce processus de préparation commencera sans tarder.

Au cours de ces 50 dernières années, le système commercial multilatéral a permis de faire beaucoup progresser l'intégration de l'économie mondiale. Toutefois, les succès obtenus pourraient conduire à la conclusion erronée qu'il reste peu à faire. De même que, il y a déjà quelques années, les thèmes des subventions et de la lutte contre le dumping et, un peu plus tard, ceux des textiles, du commerce des services et de la propriété intellectuelle sont apparus dans le contexte du système commercial multilatéral, il y a aujourd'hui des thèmes liés directement au commerce dont nous devons faciliter l'inclusion et dont l'absence à l'OMC fait que son champ d'action est incomplet.

Les résultats obtenus à l'issue du Cycle d'Uruguay sont d'une grande valeur, mais le processus de libéralisation du commerce est une tâche inachevée que nous devons donc poursuivre sans répit. C'est pourquoi nous avons appuyé les engagements pris à la Réunion ministérielle de Singapour concernant les travaux relatifs à la concurrence, aux investissements et à la transparence des marchés publics et nous avons participé aux travaux des groupes de travail qui ont été créés. Je voudrais souligner en particulier la tâche accomplie par le Groupe de travail des liens entre commerce et investissement et redire que nous espérons que les conclusions de ses travaux conduiront à l'avenir à l'élaboration de disciplines multilatérales pour l'investissement étranger direct au sein de l'OMC.

L'un des thèmes qui a pris de plus en plus d'importance au cours de ces dernières années est celui du commerce électronique. Compte tenu du développement de cette activité et de l'absence de restrictions à la frontière dans ce domaine, il convient que nous examinions la possibilité de préserver cette situation. Nous croyons que les efforts que nous avons entrepris pour éliminer les mesures restrictives existant dans certains secteurs doivent aller de pair avec l'adoption d'engagements qui empêchent de dresser de nouveaux obstacles dans des domaines où il n'y en a pas encore.

Le gouvernement costa-ricien souhaite profiter de cette occasion pour réaffirmer la primauté du système commercial multilatéral et sa conviction que ce système est d'une importance fondamentale pour le relèvement des niveaux de la croissance économique et du développement. Nous considérons que les initiatives régionales d'intégration commerciale peuvent contribuer également à la réalisation de ces objectifs et qu'elles doivent pour cela respecter les règles et principes du système commercial multilatéral.

Enfin, je souhaite indiquer qu'en ce qui concerne les futures négociations dans le cadre de l'OMC, le gouvernement costa-ricien est favorable à l'inclusion des différents secteurs du commerce. Une vaste négociation, donnant des avantages réciproques, faciliterait l'accélération de la mise en oeuvre des engagements contractés et permettrait d'accroître l'ouverture commerciale, ce qui contribuerait au plus grand développement de nos pays.
